VILLEDIEU
LES-POÊLES - ROUFFIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE

Date de la convocation : **05/12/2022** Date d'Affichage : **19/12/22 au 09/01/2023** Date Notification : **15/12/2022**
Nombre de membres : * en exercice : **29** * Présents : **22** * Votants : **27**

Séance ordinaire du lundi 12 décembre 2022
L'an deux mil vingt-deux le lundi douze décembre à 20h30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Nicolas GUILLAUME	P	A-Marie LAUNER-COSIALLS	R	Chantal MESNIL	P
Frédéric LEMONNIER	P	Valérie BIDET	A	Christophe DELAUNAY	P	Yves SESBOUE	P
Véronique BOURDIN	P	M-Odile LAURANSON	P	Marie-Josèphe LEMONCHOIS	P	Sylvie HAUDIQUERT	A
Francis LANGELIER	P	Liliane GARNIER	P	Christian METTE	P	Stéphane VILLAESPESA	P
Sophie DALISSON	P	Camille PIGEON	R	Christine LUCAS DZEN	P	Martine CHANTAL	P
Thierry POIRIER	R	Jean LUCAS	P	Benoît LECOT	R		
Véronique DARMAILLACQ	R	Ghislaine HUE	P	Claudie PORÉE	P		
Pierre HENNEQUIN	P	Damien PELOSO	P	Martine LEMOINE	P		

<u>AVAIENT DONNÉ POUVOIR</u> :
M. Benoît LECOT à Mme Ghislaine HUE
M. Thierry POIRIER à Mme Véronique BOURDIN
Mme Camille PIGEON à M. Frédéric LEMONNIER
Mme Véronique DARMAILLACQ à Mme Sophie DALISSON
Mme Anne-Marie LAUNER-COSIALLS à Mme Marie-Odile LAURANSON

<u>ABSENTS</u> :
Mme Valérie BIDET
Mme Sylvie HAUDIQUERT

M. Christian METTE conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

VILLEDIEU
LES-POÊLES - ROUFFIGNY

Délibération n°2022-107

Approbation du compte rendu du conseil municipal de la commune nouvelle en date du mercredi 9 novembre 2022

M. le Maire demande de bien vouloir prendre connaissance du compte rendu du conseil municipal de la commune nouvelle du mercredi 9 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (27),

- **Approuve** le compte rendu du conseil municipal de la commune nouvelle en date du mercredi 9 novembre 2022

VILLEDIEU
LES-POÊLES - ROUFFIGNY

Délibération n° 2022-108

Décisions modificatives

M. le Maire demande de bien vouloir prendre connaissance les décisions modificatives du budget Commune, du budget Eau et du budget Assainissement ci-joint annexées (DM n°6 – Commune, DM n°4 – Eau et DM n°3 – Assainissement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (27),

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint à inscrire les crédits de la décision modificative du budget Commune, du budget Eau et du budget Assainissement ci-joint annexées (DM n°6 – Commune, DM n°4 – Eau et DM n°3 – Assainissement),

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire,

VILLEDIEU
LES-POÊLES - ROUFFIGNY

Délibération n° 2022-109

Convention de fourniture de repas avec le Département

M. le Maire demande à M. Frédéric LEMONNIER – adjoint aux affaires scolaires de présenter le dossier.

M. Lemonnier demande de bien vouloir prendre connaissance du projet d'actualisation de la convention concernant la mise en place de la fourniture des repas par la cantine des services du Conseil Départemental au Collège le Dinandier.

Il invite à prendre connaissance du projet ci-joint annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
AJOURNE la délibération à l'unanimité, (27)

VILLEDIEU
LES-POÊLES - ROUFFIGNY

Délibération n° 2022-110

Bail à réhabilitation presbytère – avenant n° 1

M. le Maire demande de bien vouloir prendre connaissance du projet d'actualisation de la convention financière avec l'association SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE de la réhabilitation de l'ancien presbytère situé - 20 place du Presbytère à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

Cette actualisation nécessitera de signer un avenant n° 1 au bail à réhabilitation en date du 9 novembre 2018 pour une durée de 28 ans.

M. le Maire invite à prendre connaissance des documents ci-joints annexés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix pour et 1 abstention, (27)

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint à approuver le projet d'actualisation de la convention financière avec l'association SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE de la réhabilitation de l'ancien presbytère situé - 20 place du Presbytère à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny selon les documents ci-joints annexés.

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint à signer un avenant n° 1 au bail à réhabilitation en date du 9 novembre 2018 pour une de **31 ans.**

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint de la C.N à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

VILLEDIEU
LES-POÊLES - ROUFFIGNY

Délibération n° 2022-111

Acquisition de la parcelle AO 0038 à Rouffigny aux Consorts Malzard

M. le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à acquérir à l'euro symbolique aux consorts Malzard (Gisèle, Alain, Annie, Christine, Yves, Valérie) la parcelle cadastrée AO 0038 au lieu-dit – Les jardins de la Malainfandière à Rouffigny d'une contenance de 60 m² correspondant au délaissé d'un chemin d'accès de quatre propriétés : les consorts Malzard, époux Letellier-Voisin, les époux Malzard et les consorts Letondu.

Les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire invite à prendre connaissance du plan ci-joint annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (27),

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint à acquérir à l'euro symbolique aux consorts Malzard (Gisèle, Alain, Annie, Christine, Yves, Valérie) la parcelle cadastrée AO 0038 au lieu-dit – Les jardins de la Malainfandière à Rouffigny d'une contenance de 60 m² correspondant au délaissé d'un chemin d'accès de quatre propriétés : les consorts Malzard, époux Letellier-Voisin, les époux Malzard et les consorts Letondu. Les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint de la C.N à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

VILLEDIEU
LES-POÊLES - ROUFFIGNY

Délibération n° 2022-112

Acquisition d'une portion de la parcelle AD 165 - Gendarmerie

M. le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à acquérir à l'euro symbolique au Département de la Manche une portion de la parcelle cadastrée AD 165 située route de Caen, d'une contenance approximative de 300 m² correspondant à l'emplacement pour la réalisation d'un portail et de places de parking.

Les frais de rédaction de l'acte et de géomètre resteront à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire invite à prendre connaissance du plan ci-joint annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (27),

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint à acquérir à l'euro symbolique au Département de la manche une portion de la parcelle cadastrée AD 165 située route de Caen d'une contenance approximative de 300 m² correspondant à l'emplacement pour la réalisation d'un portail et de places de parking selon le plan ci-joint annexé.

- **Dit** que les frais de rédaction de l'acte et de géomètre resteront à la charge de l'acquéreur.

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint de la C.N à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

VILLEDIEU
LES-POÊLES - ROUFFIGNY

Délibération n° 2022-113

Approbation de l'avant-projet de l'Eglise notre Dame

M. le Maire demande de bien vouloir prendre connaissance de l'avant-projet de restauration de l'église Notre Dame transmis par le cabinet Paquin avec un estimatif fixé à la somme de **1 995 698 € H.T**

M. le Maire invite à prendre connaissance des documents ci-joints annexés.

La commission travaux et culture a examiné le dossier lors de sa réunion du lundi 5 décembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 23 voix pour et 4 abstentions, (27)

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint à approuver de l'avant-projet de restauration de l'église Notre Dame transmis par le cabinet Paquin avec un estimatif fixé à la somme de **1 995 698 € H.T** selon les documents ci-joints annexés.

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint de la C.N à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

VILLEDIEU
LES-POÊLES - ROUFFIGNY

Délibération n° 2022-114

Convention de transfert de la compétence PLU

M. le Maire demande de bien vouloir prendre connaissance du projet de convention de la compétence PLU à Villedieu Intercom ci-joint annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, (27)

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint à signer la convention de la compétence PLU ci-joint annexé.

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire,

Délibération n° 2022-115

Actualisation du tableau des effectifs

M. le Maire demande de bien vouloir prendre connaissance de l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal selon le document ci-joint annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, (27)

- **Actualise** le tableau des effectifs du personnel communal selon le document ci-joint annexé.

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire,

VILLEDIEU
LES-POÊLES - ROUFFIGNY

Délibération n° 2022-116

SDEM 50 – Rapport d'activité 2021

M. le Maire demande de bien vouloir prendre connaissance du rapport d'activité 2021 du SDEM 50 ci-joint annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, (27)

- **Prend acte** du rapport d'activité 2021 du SDEM 50 ci-joint annexé.

- **Autorise** M. le Maire ou le 1er Adjoint à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire,

VILLEDIEU
LES-POÊLES - ROUFFIGNY

Monsieur Maire informe que le prochain conseil municipal de la CN aura lieu le lundi 6 février 2023.

Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux membres du conseil municipal

M. le Maire informe que les vœux à la population de Villedieu auront lieu le vendredi 20 janvier 2023 à la salle des fêtes de villedieu, et ceux de rouffigny auront lieu le samedi 28 janvier 2023 à la salle des fêtes de Rouffigny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

Toutes les pièces annexes sont consultables en mairie aux heures d'ouvertures.

Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE